



GPA

Global Privacy Assembly

Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise

Rapport – Juillet 2022

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT),
Suisse

Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN), Principauté
de Monaco

Table des matières

Table des matières.....	1
Résumé.....	3
Introduction	5
Activités du groupe de travail	7
Plan d'action 2022-2023	11
Conclusion.....	12
Annexes.....	13

Résumé

Au cours de sa deuxième année d'existence, le Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (GT AID) a concentré son énergie sur l'adaptation de son plan d'action 2021-2022 conformément [aux priorités stratégiques de l'AMVP](#) - plus précisément celles qui concernent la progression de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale -, la dissémination du questionnaire, la mise à jour de la cartographie ainsi que le renforcement des relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux qui font progresser les questions de protection des données et de la vie privée.

Conformément aux objectifs visés dans la Résolution Rôle de la protection des données personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise, les membres du GT AID ont poursuivi les objectifs généraux suivants:

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités ;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès des acteurs pertinents.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le GT AID a poursuivi les activités suivantes :

- Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement;
- En lien avec les autres groupes de travail pertinents de l'AMVP, réfléchir à produire des documents et outils de plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles et de la vie privée dans les activités concernées;
- Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Cela a inclus diverses activités telles que la mise à jour régulière de la cartographie de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire internationale ainsi que l'identification des pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée.

Le GT AID a concentré ses efforts sur le questionnaire :

- Premièrement, la collecte des contacts courriels des divers acteurs identifiés dans la cartographie, a permis d'envoyer le questionnaire et sa lettre d'accompagnement à 72 acteurs concernés sur plus de 100 identifiés ;

- Deuxièmement, plusieurs phases de consultations ont eu lieu : la première phase de consultation a eu lieu de février à avril 2022. Une seconde phase a été lancée du 21 avril au 31 mai 2022;
- Troisièmement, à l'occasion d'une réunion physique d'un petit nombre de membres du GT AID à Paris en juin 2022, les premiers résultats ont été exploités. Plusieurs constats préliminaires ont été faits :
 - Un faible taux de réponses (16 réponses dont 8 exploitables) ;
 - Un manque flagrant d'homogénéité géographique ;
 - Seules des organisations européennes et nord-américaines ont répondu.

Suite à cela, les membres de GT AID ont décidé de poursuivre la dissémination du questionnaire et d'en faire sa promotion à l'occasion des différentes rencontres des divers réseaux de protection des données personnelles ([AFAPDP](#), [RIPD](#) et [CTN](#)) qui doivent se tenir en physique cet automne. Ces réseaux comptent parmi leurs membres des représentants des continents sous représentés parmi les répondants.

Le GT AID a par ailleurs renforcé sa présence auprès des acteurs pertinents tant au niveau bilatéral que multilatéral et a ainsi maximisé la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement et l'aide internationale humanitaire. A l'automne, plusieurs événements permettront de présenter les activités du GT AID.

Toutes ces actions ont été entreprises pour contribuer à la construction d'une communauté mondiale de la vie privée qui s'engage à respecter des standards élevés de protection des données personnelles, notamment pour les bénéficiaires de programmes de développement international ou d'aide humanitaire et qui sont particulièrement vulnérables.

Introduction

Le Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale Humanitaire et la Gestion de Crise (ci-après le « GT AID ») a été établi par la Résolution Rôle de la Protection des Données Personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'Aide Internationale Humanitaire et la Gestion de Crise lors de la 42^{ème} AMVP. Il s'inscrit dans la continuité des réflexions déjà engagées par la Conférence en 2011 à Mexico sur les données personnelles et les catastrophes naturelles majeures ; et en 2015 à Amsterdam, sur la protection des données personnelles et l'action humanitaire internationale. Cette résolution vise à définir la position des membres de l'AMVP sur plusieurs des objectifs énoncés dans sa stratégie politique – plus précisément ceux qui concernent la progression de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale, le renforcement des relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux qui font progresser les questions de protection des données et de la vie privée, y compris au moyen d'accords avec des organismes ayant un rôle d'observateur ainsi que les droits de la personne et la protection sociale et les droits démocratiques.

Le GT AID est composé des membres suivants:

- Allemagne, Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (**BfDI**)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (**AFAPDP**)
- Burkina Faso, Commission de l'Informatique et des libertés (**CIL**)
- Comité international de la Croix-Rouge (**CICR**)
- Conseil de l'Europe, Comité Consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (**T-PD**)
- Conseil de l'Europe, Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe
- **CEPD**
- Gabon, Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel (**CNPDCP**)
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (**UNHCR**)
- Jersey, Office of the Information Commissioner (**JOIC**)
- Mexique, Instituto Nacional de Transparencia, Acceso a la Información y Protección de Datos Personales (**INAI**)
- Nouvelle-Zélande, Office of the Privacy Commissioner (**OPC**)
- Organisation internationale pour les migrations (**IOM**)
- Principauté de Monaco, Commission de contrôle des informations nominatives (**CCIN**) – **Co-président**
- Portugal, Comissão Nacional de Protecção de Dados (**CNPD**)
- Royaume-Uni, Information Commissioner's Office (**ICO**)
- Sénégal, Commission de Protection des Données Personnelles (**CDP**)
- Suisse, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) - **Président**

La composition du GT AID reflète la diversité géographique de l'AMVP.

En 2022, le GT AID dans son ensemble s'est réuni deux fois (janvier et juillet) par vidéoconférence.

Lors de ces réunions, le GT AID a validé :

- La cartographie des acteurs et des programmes en cours pertinents, géographique ou thématique, qui a permis également d'identifier les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée ;
- Le questionnaire sur les pratiques en matière de protection des données personnelles des acteurs pertinents ainsi qu'une lettre expliquant la démarche du GT AID.

Il a également adopté son plan d'action 2021-2022 (voir annexe 1).

Quelques membres du GT AID se sont en outre réunis à Paris au mois de juin 2022 afin d'analyser les premières réponses exploitables reçues.

Activités du groupe de travail

Conformément aux objectifs visés dans la Résolution, les membres du GT AID se sont fixés les objectifs généraux suivants :

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités ;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès des acteurs pertinents.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le GT AID a décidé de mettre en place des activités permettant de :

- Affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise ;
- Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement ;
- En lien avec les autres groupes de travail pertinents de l'AMVP, produire des documents et outils de plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles et de la vie privée dans les activités concernées ;
- Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

En 2022, le GT AID dans son ensemble s'est réuni deux fois et a mené les activités suivantes :

1. Adoption de son plan d'action 2021-2022 (Voir annexe 1) sur la base de son programme de travail
2. Adaptation et validation de la cartographie géographique et thématique des acteurs pertinents (Voir annexe 2)

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de cette cartographie est d'identifier une série d'acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire. Cette étape préliminaire était indispensable pour préparer l'envoi du questionnaire (voir ci-dessous).

70 pays qui ne disposent pas encore d'une législation sur la protection des données au 1^{er} juillet 2021 ont été identifiés, l'un de ces derniers, le Malawi, a toutefois adopté un projet de loi. Trois Etats, la Mongolie, le Rwanda et le Sri Lanka se sont dotés d'une loi début 2022.

3. Dissémination du questionnaire sur les pratiques en matière de protection des données personnelles des acteurs pertinents et première analyse préliminaire

Le GT AID a validé le questionnaire composé de 16 questions afin de mieux évaluer les pratiques en matière de protection des données personnelles dans la mise en œuvre des programmes/projets (voir annexe 3) ainsi que sa lettre d'accompagnement (voir annexe 4) présentant l'AMVP. Cette dernière souligne le fait que le GT AID souhaite contribuer à la sensibilisation, à la protection des données et précise qu'il ne s'agit pas d'une initiative réglementaire mais éducative. Il est également accompagné d'une notice explicative contenant les définitions des principaux termes utilisés dans ledit questionnaire et attirant l'attention sur les déclarations du Comité exécutif de l'AMVP.

Le GT a essentiellement concentré son travail sur la collecte de contacts pertinents pour la diffusion du questionnaire. Dans un premier temps, les membres du GT ont collecté des contacts courriels des divers acteurs identifiés dans la cartographie, ce qui a permis de disséminer le questionnaire et sa lettre d'accompagnement à 72 acteurs concernés sur plus de 100 identifiés. S'en sont suivies plusieurs phases de consultations : la première phase de consultation a eu lieu du 25 février 2022 au 11 avril 2022. Une seconde phase a été lancée du 21 avril au 31 mai 2022.

A l'occasion d'une réunion physique d'un petit nombre de membres du GT AID à Paris en juin 2022, les premiers résultats ainsi obtenus ont été exploités. Plusieurs constats préliminaires ont été établis:

- Un faible taux de réponses (16 réponses dont 8 exploitables sur les 72 questionnaires envoyés) ;
- Un manque flagrant d'homogénéité géographique ;
- Seul, des organisations européennes et nord-américaine ont répondu ;
- Parmi les répondants, la grande majorité (6 sur 8) souhaite s'entretenir avec le GT AID et 3 d'entre eux souhaitent obtenir du soutien pour la mise en œuvre d'une politique de protection des données au sein de leurs organisations.

Fort de ce constat, les membres de GT AID ont décidé de poursuivre la dissémination du questionnaire et d'en faire sa promotion, notamment à l'occasion des différentes rencontres des divers réseaux de protection des données personnelles (l' Association francophone des autorités de protection des données personnelles [AFAPDP]; le réseau ibéro-américain de protection des données [[RIPD](#)] et le Common Thread Network [CTN](#)) qui doivent se tenir en physique cet automne. Ces réseaux comptent parmi leurs membres des représentants des continents sous représentés parmi les répondants. Le questionnaire sera ainsi envoyé une dernière fois, afin d'obtenir plus de réponses, d'affiner l'analyse de ces réponses et permettre l'identification des problématiques urgentes.

4. Promotion des travaux de l'AMVP et du GT AID

La présidente et certains membres du GT AID ont participé à diverses réunions, conférences et formations en rapport avec les objectifs du GT AID avec des parties prenantes externes afin de maintenir et d'explorer les synergies possibles (notamment le [DigitHarium](#), le [Humanitarian Data and Trust Initiative](#), la [Banque mondiale](#), [l'Organisation internationale de la Francophonie](#), [United Nations World Data Forum](#)).

Les activités suivantes ont notamment été effectuées :

- Poursuite du travail initié en 2015 avec le [Comité international de la Croix-Rouge](#) (CICR) en participant, de manière virtuelle, aux cours « [Data Protection Officer in Humanitarian Action certification course with the University of Maastricht](#) ». Une participation en présentielle de certains membres du GT AID est en discussion pour la session qui se tiendra à Genève du 12 au 16 décembre 2022.
- Certains membres du GT AID ont participé à la relecture attentive de la troisième version du manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire qui se concentre sur des nouvelles thématiques telles que la protection des données dès la conception.
- Le 22 mars 2022, une membre du GT a participé à un atelier sur l'amélioration des droits des données pour les civils en guerre, organisé par PUBLIC. L'atelier visait à identifier les principaux défis juridiques, de données et de technologie, et de plaider dans ce domaine et les intersections entre le droit international humanitaire et la protection des données et de la vie privée.
- Le GT AID a participé à la première édition du [Privacy Symposium](#) qui s'est tenu du 5 au 7 avril 2022 à Venise et qui vise à promouvoir le dialogue international, la coopération et le partage des connaissances sur les réglementations en matière de protection des données, la conformité et les technologies émergentes. Lors d'un panel intitulé « Comment protéger les données personnelles numériques dans le secteur de l'aide humanitaire ? » la présidente a présenté le GT AID, ses actions et ses projets pour les années à venir, en mettant l'accent sur le questionnaire. La participation à cette conférence a également permis d'établir un premier contact avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée (Dr. Ana Brian Nougères) qui est disposée à nous accorder un entretien à Genève. La vidéo de l'intervention devrait être publiée sur le site de l'AMVP lorsqu'elle aura été éditée.
- Les 12 et 13 mai 2022, le GT AID a été invité à participer à l'atelier « les Données personnelles au sein des organisations internationales » co-organisé par le Contrôleur européen de la protection des données et le Programme alimentaire mondial (WFP). Lors d'un panel sur les derniers développements en matière de vie privée et protection des données, la vice-présidente a présenté le GT AID, ses actions et ses projets pour les années à venir, en mettant l'accent sur le questionnaire. Une participation du groupe de travail à une prochaine édition de cet atelier qui se tient chaque année est envisagée.
- Le 3 juin 2022, le GT AID a participé à la conférence inaugurale « Actions humanitaires dans les sociétés numériques méditerranéennes » organisé par la chaire Jean Monnet de l'Université de Turin et qui s'est tenue en ligne. La présidente a participé à une table ronde consacrée à la protection des données sur le terrain.

A l'automne 2022, plusieurs événements permettront de présenter les activités du GT AID : ex. AFAPDP – atelier sur l'état civil ; CICR et la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPd) - Symposium sur la cybersécurité et la protection des données dans l'action humanitaire au Luxembourg, le 12 octobre 2022 ; un panel lors de la session ouverte de

l'AMVP le 26 octobre intitulé « Considérer ensemble la vie et la vie privée : Approches communes de la protection des données personnelles dans la gestion des catastrophes/crises et l'aide humanitaire ».

N.B. Tous les documents de travail ont été élaborés en anglais et en français grâce à la Commission de contrôle des informations nominatives monégasque (CCIN) et à l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

PROJET

Plan d'action 2022-2023

Le travail du GT AID se concentrera sur l'avancement de la protection de la vie privée dans le monde, la promotion de normes élevées en matière de protection des données et de respect de la vie privée comme cela a été énoncé dans les priorités stratégiques de l'AMVP 2019-2021 qui ont été réaffirmées dans la [Résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée \(2021-2023\)](#). Il s'efforcera également de maximiser la portée et l'influence de l'AMVP en renforçant les relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux.

A cette fin, le GT AID entend se concentrer essentiellement sur :

- La collecte de contacts pertinents, afin notamment de recueillir des réponses des acteurs notamment dans les régions Afrique, Asie et Amérique du Sud pour continuer la dissémination du questionnaire (sur la base de la cartographie) ;
- Continuer et affiner l'analyse des réponses au questionnaire et l'identification des problématiques urgentes et la promotion du travail de l'AMVP (par exemple, la promotion de la [Déclaration sur l'éthique et la protection des données dans l'IA](#)) ;
- Après un premier contact avec Dr. Ana Brian Nougères (rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée) en marge du Symposium de Venise, essayer d'organiser une première rencontre à Genève ;
- Sur la base de l'analyse des réponses au questionnaire, le GT AID affinera son plan d'action et son programme de travail ;
- Maintenir et explorer les synergies possibles avec les autres GT et les parties prenantes externes ;
- Continuer la promotion des travaux de l'AMVP et du GT AID en participant activement à diverses réunions, conférences, formations en rapport avec les objectifs du GT AID avec les parties prenantes externes afin de maintenir et continuer à explorer les synergies possibles.

La participation à divers événements est prévue pour l'automne 2022. Ex. panel lors de la conférence annuelle de l'AFAPDP ; Symposium sur la cybersécurité et la protection des données dans l'action humanitaire au Luxembourg, le 12 octobre 2022 ; panel lors de la session ouverte de l'AMVP ; Protection Officer in Humanitarian Action certification course à Genève en décembre 2022.

Le plan d'action 2022-2023 sera discuté et adopté lors de la première séance du GT AID probablement en janvier 2023.

Conclusion

Le GT AID se félicite de l'intérêt croissant qui est porté à l'activité du GT AID. Cela se reflète notamment par le nombre d'invitations à participer à divers événements (conférences, workshops etc.) que ce soit au niveau national ou à l'international. Il est confiant que cela va lui permettre d'enrichir ses contacts et aider à une plus grande diffusion du questionnaire afin d'élaborer à partir de 2023 une stratégie de sensibilisation et d'engagement avec les parties prenantes concernées.

En continuant à paver la voie à la demande de coopération des parties concernées pour élaborer des lignes directrices et partager les meilleures pratiques en matière de protection des données et de la vie privée relatives à l'aide internationale au développement et à l'aide humanitaire internationale, le GT AID contribue ainsi à la mise en œuvre des priorités stratégiques et de la politique de l'AMVP.

Annexes

Annexe 1



Plan d'action 2021-2022

Groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée

Le travail du GT AID se concentre sur **l'avancement de la protection de la vie privée dans le monde**, la promotion de normes élevées en matière de protection des données et de respect de la vie privée comme énoncés dans les priorités stratégiques de l'AMVP 2019-2021 (qui se trouve en annexe de la [Résolution sur l'orientation stratégique de la Conférence 2019-21](#)) adoptée à Tirana en octobre 2019.

Il s'efforce également de **maximiser la portée et l'influence de l'AMVP** en renforçant les relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux.

Ces priorités ont été réaffirmées dans la [Résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée \(2021-2023\)](#).

A cette fin, le GT AID entend se concentrer essentiellement sur :

- La collecte de contacts pertinents pour la diffusion du questionnaire (sur la base de la cartographie) ;
- L'analyse des réponses au questionnaire et l'identification des problématiques urgentes et la promotion du travail de l'AMVP (par exemple, la promotion de la Déclaration sur l'éthique et la protection des données dans l'IA) ;
- Si nécessaire, interviewer des acteurs clés tels que le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée (Dr. Ana Brian Nougreres) ;
- Sur la base de l'analyse des réponses au questionnaire, le GT AID affinera son plan de travail;
- Maintenir et explorer les synergies possibles avec les autres GT et les parties prenantes externes. *Par exemple: AFAPDP- atelier sur l'état civil ; CICR – 3^{ème} édition du manuel ; HDTI ; AMVP : panel ou atelier lors la session fermée.*
- Soumettre les rapports au secrétariat de l'AMVP / au sous-comité d'orientation stratégique.

Annexe 2



GPA

Global Privacy Assembly

Groupe de Travail sur le Rôle de la Protection des Données Personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'Aide Internationale Humanitaire et la Gestion de Crise

Cartographie de l'aide internationale au développement et l'aide internationale humanitaire

Version juillet 2022

Conformément au plan de travail adopté par le groupe de travail le 26 janvier 2021, ce document vise à :

- Affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise (objectif A);
- Identifier les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée (objectif D)

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de cette cartographie est d'identifier une série d'acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire. En effet, le plan de travail 2021 du GT prévoit l'envoi d'un questionnaire à ces acteurs pour mieux cerner les pratiques en matière de protection des données personnelles dans la mise en œuvre de leurs programmes/projets (cf. questionnaire).

1. Un large éventail d'acteurs

Les recherches effectuées par le groupe de travail ont révélé la complexité, pour une personne extérieure, d'élaborer une vue d'ensemble concise de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, tant les entités concernées sont nombreuses. Les compétences des agences d'aide au développement et des organisations à vocation humanitaires peuvent par ailleurs se télescoper.

Il a été décidé de séparer les principaux acteurs du développement en grandes catégories.

D'une part, les principaux bailleurs qui n'interviennent pas sur le terrain dans la mise en œuvre des programmes (en bleu), et d'autre part les organisations et opérateurs internationaux (en jaune) qui assurent cette mise en œuvre.

N.B. : cette distinction peut être quelque peu superficielle, certains acteurs pouvant avoir le double rôle de "bailleur" et d'"opérateur" à travers, par exemple, des agences internes chargées de la mise en œuvre.

Afin de faciliter la lecture du document, la coopération bilatérale et le travail des organisations de la société civile (ONG ou autres entités privées) n'ont pas été pris en compte.

Enfin, les acteurs humanitaires, dont l'action revêt des aspects spécifiques, font l'objet d'une dernière catégorisation (en vert).

Agences de développement/IFD (institutions financières de développement)
Argentina - White Helmets Commission (Comisión Cascos Blancos)
Austria - Austrian Development Agency – ADA; The Austrian Development Cooperation; Austria Wirtschaftsservice Gesellschaft (aws)
Azerbaijan - Azerbaijan International Development Agency
Belgium - Belgian Policy Plan for Development Cooperation; Belgian Technical Cooperation - BTC/CTB [nl]
Brazil - Agência Brasileira de Cooperação
Canada - Global Affairs
Chile - Agencia de Cooperación Internacional de Chile (AGCI)
China - China International Development Cooperation Agency (CIDCA)
Czech Republic - Czech Development Agency (CzDA)
Denmark - Danish International Development Agency (DANIDA)
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Egypt - Egyptian Agency for Partnership for Development
European Union - Directorate-General for International Partnerships
Finland - Department for International Development Cooperation (FINNIDA)
France - Agence française de développement
Iran - Organization for Investment, Economic, and Technical Assistance of Iran
Ireland - Irish Aid
Israel - Israel's Agency for International Development Cooperation
Italy – Italian Development Cooperation
Japan - Japan International Cooperation Agency (JICA)
Korea - Korea International Cooperation Agency (KOICA)
Kuwait - Kuwait Fund for Arab Economic Development
Liechtenstein - Liechtensteinische Entwicklungsdienst

Luxemburg - Lux Development
Mexico – AMEXCID
NEPAD (African Union)
Netherlands - The Netherlands Foreign Trade and Development Agency(NFTDA)
New Zealand - New Zealand Agency for International Development (NZAid)
Norway - Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD)
Pakistan - Pakistan Technical Assistance Programme
Palestine - Palestinian International Cooperation Agency (PICA)
Poland - The Development Co-operation Department
Portugal – IPAD
Portugal - Camões - Instituto da Cooperação e da Língua
Republic of China (Taiwan) - International Cooperation and Development Fund(ICDF)
Romania - Assistance for Development (AOD)
Russia - Rossotrudnichestvo (RU)
Saudi Arabia - Saudi Fund for Development (SFD)
Slovakia - Slovak Aid
South Africa - Development Bank of Southern Africa (DBSA)
Spain - Spanish Agency for International Development Cooperation (AECID)
Sweden - Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)
Switzerland - Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC)
Taiwan - International Cooperation and Development Fund (Taiwan ICDF)
Thailand - Thailand International Cooperation Agency (TICA)
Turkey - Turkish Cooperation and Coordination Agency (TİKA)
United Kingdom - Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)
United States - United States Agency for International Development (USAID), the Inter-American Foundation (IAF), Millennium Challenge Corporation (MCC), and the African Development Foundation (ADF)

Institutions financières
ADB Asian Development Bank

AFDB African Development Bank
CEB Council of Europe Development Bank
Central African Central Banks Association
EBRD European Bank for Reconstruction and Development
EDFI (European network of DFIs)
EIB European Investment Bank
IDB Inter-American Development
International Bank for Reconstruction and Development (World bank)
Islamic Development Bank
West African Development Bank
World Bank (Group)

Organisations internationales
African Union
Commonwealth
Council of Europe
European Union
ICRC
Organisation internationale de la Francophonie
Organization of American States
UN System (cf. un system chart.pdf)

Humanitaire
CICR
UN system (HCR, IOM, WHO, WFP, OCHA, UNICEF...)
MSF
MDM

Première urgence
Secours populaire
Action contre la faim
Danish refugee Council
Norwegian refugee Council
OXFAM
ECHO (UE)
Save the Children
Plan International
Handicap International
Secours Islamique
Care
Solidarités International
ACTED
PRM (US)
International Medical Corps
International Rescue Committee
GAVI
Terre des Hommes
Global Fund

2. Un large éventail de sujets

Les principaux axes d'intervention concernant l'aide au développement (non exhaustif) :

- Education
- Santé
- Alimentation, agriculture et accès à l'eau
- Gouvernance (dont e-gouvernement) et Etat de droit
- Infrastructures (dont infrastructure numérique)
- Migrations
- Environnement/Ecologie/Changement climatique
- Egalité femme-homme
- Développement économique/Croissance/Secteur privé

Les principaux axes d'intervention concernant l'aide humanitaire (non exhaustif) :

- Abris/habitat
- Santé/hygiène
- Assistance alimentaire
- Déplacements forcés/Migrations
- Rétablissement des liens familiaux
- Education
- Assistance aux victimes (violences sexuelles, tortures...)
- Autre ?

N.B : L'importance du numérique dans l'agenda du développement est identifiée et reconnue depuis le début des années 2000. L'objectif est d'encourager l'utilisation des technologies pour améliorer les conditions de vie de tous et atteindre les objectifs en question. En ce sens, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire peuvent potentiellement s'appuyer sur des technologies numériques nécessitant l'utilisation de données personnelles.

3. Répartition régionale de l'aide publique au développement par les donateurs individuels (États) et les agences multilatérales

Région	Pourcentages
Afrique sub-saharienne	38,83
Asie centrale et du Sud	19,94
Autres pays d'Asie et d'Océanie	10,15
Moyen Orient et Afrique du Nord	16,37
Europe	6,59
Amérique latine et Caraïbes	8,12
Total	100,00

Source: OCDE

4. Liste indicative des pays n'ayant pas encore de législation de protection des données (au 1^{er} juillet 2022) = 70

Nom du Pays	Niveau de protection
Afghanistan	Pas de loi
Arabie saoudite	Projet
Bangladesh	Pas de loi

Belize	Pas de loi
Biélorussie	Projet
Birmanie	Pas de loi
Bolivie	Pas de loi
Brunei	Pas de loi
Burundi	Pas de loi
Cambodge	Pas de loi
Cameroun	Pas de loi
Comores	Pas de loi
Corée du Nord	Pas de loi
Cuba	Pas de loi
Djibouti	Pas de loi
Dominique	Pas de loi
Emirats arabes unis	Pas de loi
Equateur	Pas de loi
Erythrée	Pas de loi
Éthiopie	Pas de loi
Fidji	Pas de loi
Gambie	Pas de loi
Grenade	Pas de loi
Guatemala	Pas de loi
Guinée-Bissau	Pas de loi
Haïti	Pas de loi
Honduras	Pas de loi
Iran	Projet
Iraq	Pas de loi
Jamaïque	Avec législation
Jordanie	Pas de loi
Kiribati	Pas de loi
Koweït	Pas de loi

Liberia	Pas de loi
Libye	Pas de loi
Malawi	Projet (1.1.22)
Maldives	Pas de loi
Marshall	Pas de loi
Micronésie	Pas de loi
Mozambique	Pas de loi
Namibie	Pas de loi
Nauru	Pas de loi
Oman	Projet
Pakistan	Projet
Palaos	Pas de loi
Palestine	Pas de loi
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pas de loi
Pérou	Pas de loi
Porto Rico	Pas de loi
Rép. Dém du Congo	Pas de loi
République Centrafricaine	Pas de loi
Saint-Christophe-et-Niévès	Pas de loi
Salomon	Pas de loi
Salvador	Pas de loi
Samoa	Pas de loi
Sierra Leone	Pas de loi
Somalie	Pas de loi
Soudan	Pas de loi
Soudan du Sud	Pas de loi
Suriname	Projet
Swaziland	Pas de loi
Syrie	Pas de loi
Tanzanie	Pas de loi

Timor oriental	Pas de loi
Tonga	Pas de loi
Turkménistan	Pas de loi
Tuvalu	Pas de loi
Vanuatu	Pas de loi
Venezuela	Pas de loi
Zambie	Projet

5. Liste indicative des pays ayant récemment adopté une législation de protection des données (au 1^{er} juillet 2022) = 3

Mongolie	Loi (1.1.22)
Rwanda	Loi (1.10.2021)
Sri Lanka	Loi (1.3.2022)

6. Exemples de projets à forte intensité de données

Agence française de développement :

Identité numérique au Nigéria (€100,000,000)

PAAMG : Projet d'appui à la mise en place d'une assurance maladie généralisée Comores (€16,000,000)

Nouvelles technologies et innovation numérique pour la surveillance sanitaire et épidémiologique (€300,000)

Banque mondiale :

Mexique : un système national d'identité numérique pour faciliter l'inclusion (US\$225,000,000)

Projet d'accélération numérique en Haïti (US\$60 000 000)

Projet de gouvernance numérique et de système de gestion de l'identification à Madagascar-PRODIGY (US\$140 000 000)

Direction suisse du développement et de la coopération:

Projet de réforme du système de registre civil au Tadjikistan (CRR) (4 040 000 CHF)

Annexe 3



GPA

Global Privacy Assembly

Groupe de Travail sur le Rôle de la Protection des Données Personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'Aide Internationale Humanitaire et la Gestion de Crise

Questionnaire pour sur le Rôle de la Protection des Données Personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'Aide Internationale Humanitaire et la Gestion de Crise

1. Caractère facultatif
2. Le questionnaire ne concerne pas les données personnelles utiles au fonctionnement de votre organisation (comme par exemple les données de vos employés)
3. Pour les définitions, veuillez-vous référer à la note explicative
4. Pour toutes questions, vous pouvez contacter catherine.lennman@edoeb.admin.ch et/ou fdubosc@ccin.mc

Merci d'indiquer le nom de votre autorité/organisation

Merci d'indiquer le nom d'une personne pouvant être contactée (nom, titre/rôle ou fonction/email)

1. Collectez-vous, traitez-vous et/ou conservez-vous des données personnelles sur les personnes bénéficiaires d'une aide ?
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
 - ☐ Ne sait pas
2. Collectez-vous les données personnelles directement auprès des personnes concernées elles-mêmes ?
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
3. Quelles catégories d'informations collectez-vous/traitez-vous/conservez-vous ? (Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent)
 - ☐ Des informations élémentaires sur les personnes concernées (identité, date de naissance, adresses, situation familiale...)
 - ☐ Des informations financières

- Des informations personnelles faisant apparaître des opinions ou des appartenances politiques, raciales, ethniques, religieuses, philosophiques ou syndicales
- Des données de santé ;
- Des informations sur la vie sexuelle et l'orientation sexuelle d'une personne ;
- Autres :

4. Pour quel(le)(s) finalité(s) collectez-vous/traitez-vous/ conservez-vous les données personnelles ? (Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent)

- Pour identifier les personnes ayant besoin d'aide
- Pour fournir une aide financière
- Autres finalités:

4bis. Pourriez-vous brièvement expliquer pourquoi chaque catégorie de données personnelles est nécessaire pour cette ou ces finalités ?

5. Fournissez-vous une assistance directement auprès des personnes elles-mêmes, ou bien par le biais d'autres organisations ou en tant que membre d'un groupe/d'un consortium?
(Plusieurs réponses possibles)

- Directement auprès des personnes concernées elles-mêmes
- Par le biais d'autres organisations
- En tant que membre d'un groupe/d'un consortium

6. Informez-vous les personnes concernées de la collecte, du traitement et de la conservation de leurs données personnelles ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

7. Savez-vous si une législation sur la protection des données personnelles s'applique à votre organisation ?

- Oui.

Si oui, laquelle et si possible un lien vers le document :

...

- C'est possible
- Pas du tout

8. Dans le cadre de la mise en œuvre de vos programmes d'aide, avez-vous mis en place une procédure interne de protection des données personnelles?

- ☐ Oui

Si oui, pourriez-vous nous en donner une brève description ou nous fournir un lien ?

...

- ☐ Pas encore
- ☐ Non

9. Accordez-vous aux personnes concernées les droits suivants ? (Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent) :

- ☐ Le droit d'être informé
- ☐ Le droit d'accès
- ☐ Le droit de rectification
- ☐ Le droit d'effacement
- ☐ Le droit à la limitation du traitement
- ☐ Le droit à la portabilité du traitement
- ☐ Le droit d'opposition
- ☐ Les droits relatifs à la prise des décisions automatisées et au profilage
- ☐ Les voies de recours

10. Le cas échéant, par quels moyens garantisiez-vous les droits susmentionnés ? (Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent) :

- ☐ Délégué à la protection des données (DPD ou DPO)
- ☐ Information orale
- ☐ Contrat ou autre document juridique (par exemple, politique de confidentialité)
- ☐ Notice
- ☐ Vidéo
- ☐ Autres :

11. Combien de temps conservez-vous les données que vous collectez ?

- ☐ Elles sont immédiatement détruites dès qu'elles ne sont plus nécessaires
- ☐ Elles sont gardées indéfiniment
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre :

12. Votre organisation a-t-elle mise en place des mesures de sécurité pour protéger les données personnelles ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

13. Des tiers peuvent-ils avoir accès à ces données ?

- ☐ Oui

- ☐ Non

14. Si vous avez répondu oui à la question 13 :

- a) Pouvez-vous expliquer la raison de ce partage et le contexte dans lequel celui-ci s'effectue ?

- b) Qui sont ces tiers («destinataires») ?

- ☐ Les donateurs
- ☐ D'autres agences
- ☐ Le gouvernement national du siège de votre organisation
- ☐ Le gouvernement national de la juridiction dans laquelle l'aide est fournie
- ☐ La police nationale du siège de votre organisation
- ☐ La police nationale de la juridiction dans laquelle l'aide est fournie
- ☐ Autre :.....

15. Dans le cadre de la mise en œuvre de vos programmes d'aide, utilisez-vous des sous-traitants ou des prestataires de services susceptibles d'avoir accès aux données personnelles ? :

- ☐ Oui
- ☐ Non

16. Souhaiteriez-vous entrer en contact avec le Groupe de Travail pour :

- ☐ Une discussion générale
- ☐ Obtenir des documents sur les bonnes pratiques
- ☐ Une assistance
- ☐ Autre(s): ...

N'hésitez pas à nous faire part de tout autre(s) commentaire(s) :

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Note explicative relative au questionnaire

Afin de vous aider à remplir le questionnaire, cette note contient les définitions des principaux termes utilisés dans ledit questionnaire.

Notez toutefois que ces définitions peuvent varier d'un pays à l'autre, d'un cadre juridique à l'autre.

La plupart des définitions proviennent de la Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, dite

Convention 108+, qui est le premier instrument international juridique contraignant dans le domaine de la protection des données. Ayant influencé la rédaction de nombreux textes en matière de protection des données personnelles, cette dernière nous a en effet semblé être un outil adéquat.

D'autres définitions précisent des notions introduites par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui encadre le traitement et la circulation des données à caractère personnel sur le territoire de l'Union européenne.

« **Données à caractère personnel** » (article 2 Convention 108+) signifie: toute information concernant une **personne physique identifiée ou identifiable (personne concernée)**.

Une personne peut ainsi être identifiée :

- Directement (ex. nom et prénom) ;
- Indirectement (ex. un identifiant (n° de client, numéro de téléphone)).

Cette identification peut être réalisée à partir d'une seule donnée (ex. ADN) ou à partir du croisement d'un ensemble de données (ex. adresse).

Exemples de données personnelles :

- Nom
- Numéro de téléphone
- Adresse IP
- Adresse électronique
- Adresse postale
- Numéro de compte bancaire
- Date de naissance
- Patrimoine génétique

- Identifiants
- Photos
- Plaque d'immatriculation
- Numéro de patient
- Images de vidéosurveillance
- Empreintes digitales

« **Traitement de données** » (article 2 Convention 108+) s'entend de toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, l'extraction, la communication, la mise à disposition, l'effacement ou la destruction des données, ou l'application d'opérations logiques et/ou arithmétiques à ces données.

Lorsque aucun procédé automatisé n'est utilisé, le **traitement de données** (article 2 Convention 108+) désigne une opération ou des opérations effectuée(s) sur des données à caractère personnel au sein d'un ensemble structuré de données qui sont accessibles ou peuvent être retrouvées selon des critères spécifiques.

« **Responsable du traitement** » (article 2 Convention 108+) signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service, l'agence ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, dispose du pouvoir de décision à l'égard du traitement de données.

« **Finalité du traitement** » : Il s'agit de l'objectif principal de l'utilisation de données personnelles. Les données personnelles sont collectées pour un but bien déterminé et légitime et ne sont pas traitées ultérieurement de façon incompatible avec cet objectif initial. Ce principe de finalité limite la manière dont le responsable de traitement peut utiliser ou réutiliser ces données dans le futur.

« **Le droit d'être informé** » (article 8 Convention 108+, art 12 RGPD) : Selon le droit du Conseil de l'Europe et le droit de l'Union européenne, les responsables du traitement sont tenus d'informer la personne concernée, lors de la collecte de ses données à caractère personnel, sur le traitement envisagé. Cette obligation n'est pas subordonnée à une demande de la personne concernée, mais le responsable de traitement doit, de façon proactive, se conformer à cette obligation, que la personne concernée manifeste ou non un intérêt pour ces informations.

« **Le droit d'accès** » (article 9 Convention 108+) : Toute personne a le droit d'obtenir, à sa demande, à intervalle raisonnable et sans délai ou frais excessifs, la confirmation d'un traitement de données la concernant, la communication sous une forme intelligible des données traitées, et toute information disponible sur leur origine, sur la durée de leur conservation ainsi que toute autre

information que le responsable du traitement est tenu de fournir au titre de la transparence des traitements.

« **Le droit de rectification** » et « **le droit d'effacement** » (article 9 Convention 108+) : Toute personne a le droit d'obtenir, à sa demande, sans frais et sans délai excessifs, la rectification de ces données ou, le cas échéant, leur effacement lorsqu'elles sont ou ont été traitées en violation des dispositions de la convention.

« **Le droit à la limitation** » (art 18 RGPD) : Ce droit prévoit que, sur demande, une organisation doit arrêter de traiter les données personnelles d'un individu. Elle peut cependant les conserver.

Il s'agit d'une alternative aux demandes de suppression des données et sera sûrement utilisé lorsque les personnes concernées contesteront l'exactitude de leurs données, la façon dont elles sont traitées ou bien souhaitent que leurs données soient supprimées mais que l'organisation à l'obligation légale de les conserver.

« **Le droit à la portabilité du traitement** » (art 20 RGPD) : Ce droit correspond tout simplement au droit qu'ont les personnes à « recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine » et de « transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle ».

« **Le droit d'opposition** » (art 9 Convention 108+) : toute personne a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement, à moins que le responsable du traitement ne démontre des motifs légitimes justifiant le traitement qui prévalent sur les intérêts, ou les droits et libertés fondamentales de la personne concernée ;

« **Décision automatisée** » (art 22 RGPD)

Il s'agit d'une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

« **Profilage** » (art 22 RGPD) :

Il s'agit d'un traitement utilisant les données personnelles d'un individu en vue **d'analyser et de prédire son comportement**, comme par exemple déterminer ses performances au travail, sa situation financière, sa santé, ses préférences, ses habitudes de vie, etc. Le profilage est un traitement individualisé : il ne comprend donc pas les traitements purement statistiques ayant pour objectif d'acquérir une vue d'ensemble sur un groupe.

« **Délégué à la protection des données** » (art 37 à 39 du RGPD) : Cette personne détient la fonction clé d'une entreprise/ d'une organisation de coordonner toutes les questions relatives à la sécurité et à la protection des données à caractère personnel.

« **Destinataire** » (article 2 Convention 108+) signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service, l'agence ou tout autre organisme qui reçoit communication de données ou à qui des données sont rendues accessibles.

« **Sous-traitant** » (article 2 Convention 108+) signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service, l'agence ou tout autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Exemples : Les prestataires de services informatiques en charge de l'hébergement ou de la maintenance, les sociétés de sécurité informatique mais pas les fabricants de matériels (ex. logiciels, matériel biométrique) qui n'ont pas accès et en traite pas de données personnelles.

Déclarations du Comité exécutif sur la recherche des contacts et l'utilisation des données de santé à des fins de voyage

Nous souhaitons également attirer votre attention sur l'importance du respect de la vie privée dès la conception dans le partage des données de santé pour les besoins des voyages nationaux ou internationaux pendant la pandémie de COVID-19 et les déclarations du Comité exécutif de l'AMVP, notamment en relation de la crise de la COVID-19 suivantes (en anglais uniquement).

Les gouvernements du monde entier mettent en œuvre des mesures pour stopper la propagation du COVID-19 tout en planifiant le retour à une pleine activité économique et sociale au-delà des frontières. Pour de nombreux passagers nationaux ou internationaux, cela signifie qu'ils doivent partager des informations sanitaires telles qu'un résultat négatif au test COVID-19 ou un statut vaccinal comme condition préalable au voyage. Des "passeports sanitaires" et des "codes sanitaires" numériques ont également été proposés.

Le partage potentiel de ces données sur la santé, à une échelle massive, au-delà des frontières et entre diverses entités, est sans précédent. La technologie numérique offre la possibilité de le faire rapidement et à grande échelle. Si de telles mesures peuvent se justifier pour des raisons de santé publique, le partage de ces informations sensibles peut et doit se faire dans le respect de la vie privée. La technologie offrira à la fois des risques et des opportunités pour mettre en place des protections pour les individus. L'innovation peut aller de pair avec la protection de la vie privée.

Depuis le début de la pandémie, les membres de l'AMVP ont conseillé des gouvernements, des entreprises privées, des organisations caritatives et des organisations non gouvernementales sur la conception et le développement de systèmes permettant de traiter les données de santé

personnelles de manière à protéger au mieux la vie privée. Cette déclaration vise à compléter les efforts déployés au niveau national ou régional et à contribuer à un résultat positif et coordonné en matière de protection de la vie privée au niveau international, reflétant les principes mondiaux communs de protection des données et de la vie privée, y compris la protection de la vie privée dès la conception et par défaut.

Afin de susciter la confiance dans la manière dont les données relatives à la santé sont traitées à des fins de voyage, les personnes doivent être assurées que :

- leurs données sont traitées de manière sécurisée ;
- les données qui leur sont demandées ne sont pas excessives ;
- elles disposent d'informations claires et accessibles leur permettant de comprendre comment leurs données seront utilisées ;
- le traitement a une finalité spécifique ; leurs données seront traitées de manière appropriée ;
- le traitement a une finalité spécifique ;
- leurs données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire.

Le Comité exécutif de la AMVP rappelle que si les données et la technologie peuvent être des outils importants pour aider à lutter contre la pandémie de COVID-19, elles ont des limites intrinsèques et ne peuvent que démultiplier l'efficacité d'autres mesures de santé publique et doivent faire partie d'une stratégie globale de santé publique pour lutter contre la pandémie. Les principes d'efficacité, de nécessité et de proportionnalité doivent guider toute mesure adoptée par le gouvernement et les autorités qui impliquent le traitement de données personnelles pour lutter contre la COVID-19.

En attendant, les liens vers les déclarations pourront vous être utiles :

- [Statement by the GPA Executive Committee on the use of health data for domestic or international travel purposes](#)
- [Statement by the GPA Executive Committee on achieving privacy by design in contact tracing measures](#)
- [Statement by the GPA Executive Committee on the Coronavirus \(COVID-19\) pandemic](#)

Annexe 4



Appel à participation

Questionnaire sur le rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide humanitaire internationale et la gestion de crise

Merci de bien vouloir répondre avant le **lundi 11 avril 2022**

Madame, Monsieur,

Qui sommes-nous ?

Fondée en 1979, [l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée \(« AMVP »\)](#), est le premier forum mondial des autorités de protection des données et de la vie privée. Elle vise à offrir un leadership au niveau international en matière de protection des données et de la vie privée en regroupant les efforts de plus de 130 autorités de protection des données et de la vie privée du monde entier.

En octobre 2020, l'AMVP a adopté une [résolution sur le rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide humanitaire internationale et la gestion de crise](#) et créé, à cette fin, un groupe de travail dédié.¹

Ce groupe de travail a adopté en début d'année un plan d'action qui doit lui permettre notamment d'affiner sa compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise et d'établir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que

¹ Dans un contexte de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 (appelé « **Agenda 2030** ») des Nations unies, les membres de l'AMVP ont pris acte dans la Résolution de « *l'intensification de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire internationale, l'augmentation du nombre de parties prenantes et la complexification de la mise en œuvre de ces programmes* » ; de l'exigence de « *responsabilisation, de transparence et d'efficacité vis-à-vis des agences d'aide au développement* » ; et de l'intensification du « *traitement de données personnelles [qui] se fait dans le cadre de la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide internationale au développement, dans l'aide humanitaire internationale et dans la gestion de crise* ».

L'AMVP s'est donc résolue à « *contribuer à son niveau à la réalisation de l'Agenda 2030, en **identifiant et en se rapprochant des parties-prenantes pertinentes de l'aide internationale au développement afin d'atteindre son objectif stratégique à plus long terme d'un « environnement réglementaire mondial doté de normes élevées, claires et cohérentes en matière de protection des données** »* ».

multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale humanitaire et au développement.

Comment pouvez-vous aider le groupe de travail ?

Le questionnaire qui vous est adressé vise à aider le groupe de travail à mieux cerner les pratiques des organisations en matière de protection des données personnelles dans la mise en œuvre de leurs projets et de leurs programmes.

Nous vous serions en conséquence reconnaissant de bien vouloir remplir ce questionnaire en suivant ce lien <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/a80fc214> . La date limite de réponse est le **lundi 11 avril 2022**.

Veillez noter que le questionnaire ne concerne que les données personnelles que vous recueillez dans le cadre de l'implémentation de vos programmes d'aide et non les données personnelles utiles au fonctionnement de votre organisation (comme par exemple les données de vos employés).

Nous attirons en outre votre attention sur le caractère facultatif de ce questionnaire et insistons sur le fait que nous avons parfaitement conscience des privilèges et immunités dont jouissent certaines des organisations destinataires de ce document. Notre démarche n'a aucun caractère contraignant pour votre organisation et les réponses fournies ne pourront en aucun cas être utilisées à d'autres fins que celles décrites ci-après.

A quoi serviront vos réponses ?

Les réponses collectées seront analysées par le groupe de travail pour comprendre les problématiques relatives au traitement des données personnelles des organisations dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets et programmes, de mieux cerner les pratiques actuelles afin notamment :

- de développer des outils permettant une gestion des données personnelles respectueuse des droits et libertés des bénéficiaires ; et
- d'aider les acteurs du développement et de l'humanitaire à remplir leur mission dans le respect de ces principes.

A titre d'exemple, elles pourront être exploitées de manière anonyme dans le cadre d'un événement de sensibilisation auprès des acteurs concernés.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et restons à votre disposition si vous avez la moindre question concernant notre démarche. Vous pouvez à cette fin contacter catherine.lennman@edoeb.admin.ch

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Catherine LENNMAN

Déléguée aux affaires internationales et à la Francophonie

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (Suisse)

Présidente du groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise

PROJET